

Proposition pour avenant fonds de revenu de retraite (FRR) et fonds de revenu viager (FRV)

AVIS

- Pour tout FRV du **Nouveau-Brunswick** ou du **Québec**, l'âge minimal à l'émission est de 18 ans.
- Pour tout FRV de la **Colombie-Britannique**, de l'**Ontario**, de la **Nouvelle-Écosse**, du **Manitoba** et de **Terre-Neuve-et-Labrador**, le propriétaire/rentier doit être à 10 ans ou moins de sa date de retraite prescrite par le régime de pension d'où proviennent les fonds. Si le propriétaire/rentier est l'époux, le conjoint de fait ou l'ex-époux ou l'ex-conjoint de fait, d'un rentier ou ancien rentier au régime de pension d'où proviennent les fonds, la proposition FRV peut seulement être soumise si au moment de la signature de la proposition FRV le rentier ou ancien rentier était à 10 ans ou moins de sa date de retraite.
- Pour tout FRV de l'**Ontario**, le propriétaire/rentier peut transférer jusqu'à 50% du montant total de son FRV à un REER ou un FRR. Cette option de désimmobilisation de 50% ne peut être exercée qu'une seule fois. Le propriétaire/rentier doit remettre des directives écrites au siège social d'Assomption Vie dans les soixante (60) jours du transfert de ses fonds provenant directement de son régime de pension à son FRV Assomption Vie.
- Pour tout FRV **Nouveau-Brunswick**, le propriétaire/rentier peut transférer jusqu'à un maximum de 25% de son FRV à un FRR, sous réserve des consentements requis et des lois applicables. Cette option ne peut être exercée qu'une seule fois.
- Pour tout FRR prescrit du **Manitoba** ou de la **Saskatchewan**, le propriétaire/rentier doit être à moins de 10 ans de l'âge normal de la retraite. Prière de remplir la proposition anglaise intitulée "Application for a retirement income fund (RIF) and life income fund (LIF) rider" seulement disponible en anglais.
- Pour tout FRV **Terre-Neuve-et-Labrador**, les paiements aux termes du FRV ne peuvent commencer avant l'âge de 55 ans ou plus tôt, si le régime de retraite le permet.
- Pour tout FRVR **fédéral**, le propriétaire/rentier âgé de 55 ans ou plus peut transférer jusqu'à un maximum de 50% de son FRVR à un RER ou un FRR dans les soixante (60) jours de la date d'émission de son FRVR Assomption Vie, sous réserve des limites applicables.

Proposition de fonds distincts

FRR et FRV

CONTRAT DE RENTE VARIABLE INDIVIDUEL

POUR LES TRANSACTIONS FUNDSERV SEULEMENT

Code du distributeur

Code du représentant

Numéro du contrat

Numéro du client

Soutien au distributeur (FundSERV)

Tél. 506-853-6040/1-855-577-3863 • Téléc. 506-853-9369/1-855-430-0588

Courriel : soutien.fundserv@assomption.ca

Service à la clientèle

Tél. 506-853-6040/1-888-577-7337 • Téléc. 506-853-9369/1-855-430-0588

Courriel : placements.retraite@assomption.ca

1. Produits

Fonds de revenu de retraite – Cochez (✓) une case seulement

- Fonds de revenu de retraite (FRR)
 Fonds de revenu de retraite de l'époux ou conjoint de fait (FRR de conjoint)

Renseignements sur l'époux ou conjoint de fait cotisant :

Prénom

Nom

Date de naissance:

jour

mois

année

Numéro d'assurance sociale

Fonds de revenu viager – Le formulaire Accord d'immobilisation 4633-00F est requis pour tout transfert de sommes immobilisées

Fonds de revenu viager (FRV)

- Je demande le versement d'un revenu temporaire (disponible pour le FRV Québec et le FRV Terre-Neuve et Labrador seulement).

Remplir et soumettre les formulaires requis par les lois applicables et disponibles sur le service en ligne d'Assomption Vie à l'adresse : <http://www.assomption.ca>. (Pour toute demande de revenu temporaire en vertu du FRV Québec, remplir et soumettre le formulaire 4807-00B-DEC09 si vous êtes âgé de moins de 54 ans. Par contre, si vous êtes âgé entre 54 et 65 ans, vous devez remplir et soumettre les formulaires 4806-00B-DEC09 et 4808-00B-DEC09. (Pour toute demande de revenu temporaire en vertu du FRV Terre-Neuve et Labrador, le formulaire 8 du Règlement doit être rempli chaque année et joint à la présente proposition. Consultez le site Web suivant : <http://www.gs.gov.nl.ca/cca/fsr>.

Fonds de revenu viager (FRV Manitoba uniquement) – Prière de cocher (✓) les cases applicables

- J'ai cessé de participer activement à un régime de retraite lorsque j'étais au Manitoba. Une partie ou la totalité de la somme transférée ou à transférer au CRI est attribuable, directement ou indirectement, au crédit de prestations de pension que j'ai acquis à titre de participant au régime de retraite.
- Une partie ou la totalité de la somme transférée ou à transférer au CRI est attribuable, directement ou indirectement, au crédit de prestations de pension que mon époux ou mon conjoint de fait actuel ou antérieur a acquis à titre de participant à un régime de retraite.
- Je n'ai pas d'époux ni de conjoint de fait. J'ai un époux ou un conjoint de fait et son nom est : _____
 Le terme «**époux**» désigne la personne avec laquelle vous êtes marié.
 Le terme «**conjoint de fait**» désigne la personne avec laquelle vous avez, selon le cas :
 a. fait enregistrer une union de fait en vertu de l'article 13.1 de la Loi sur les statistiques de l'état civil;
 b. vécu dans une relation marital sans être marié(e) avec lui ou elle :
 i. soit pendant une période d'au moins trois ans, si l'un de vous êtes marié,
 ii. soit pendant une période d'au moins un an, si aucun d'entre vous n'êtes marié.

Fonds de revenu viager restreint - Le formulaire Accord d'immobilisation 4633-00F est requis pour tout transfert de sommes immobilisées

- Fonds de revenu viager restreint (FRVR fédéral uniquement) – (Après avoir exercé le droit de désimmobiliser 50% des fonds)

2. Propriétaire/Rentier (tel que défini dans la Loi de l'impôt sur le revenu Canada)

Sexe: M F

Prénom

Nom

Date de naissance: _____

Adresse

jour mois année

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

État matrimonial: Célibataire Marié Conjoint de fait

Numéro d'assurance sociale

N° de téléphone: _____

Résidence/Mobile

Bureau

Courriel

Métier/profession (si retraité, indiquer votre métier/profession avant la retraite)

Vérification de l'identité et de la date de naissance au moyen d'une pièce d'identité originale. Cochez (✓) une case:

Certificat de naissance Permis de conduire Passeport Autre (précisez): _____

Numéro du document

Lieu de délivrance (province/pays)

3. Époux ou conjoint de fait du propriétaire/rentier

Remplir si le versement minimal est basé sur l'âge de l'époux ou du conjoint de fait.

Sexe: M F

Prénom

Nom

Adresse

Date de naissance: _____

jour

mois

année

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro d'assurance sociale

N° de téléphone: _____

Résidence/Mobile

Bureau

Courriel

Métier/profession (si retraité, indiquer votre métier/profession avant la retraite)

Vérification de l'identité et de la date de naissance au moyen d'une pièce d'identité originale. Cochez (✓) une case:

Certificat de naissance Permis de conduire Passeport Autre (précisez): _____

Numéro du document

Lieu de délivrance (province/pays)

4. Bénéficiaire

Au décès du propriétaire/rentier, toute prestation de décès est payable au bénéficiaire désigné sous réserve de ce qui suit:

- Pour tout FRR, s'il n'y a aucun bénéficiaire désigné, la prestation de décès sera payable à la succession du propriétaire/rentier.
- Pour tout FRV, la loi oblige le paiement de la prestation de décès à l'époux ou au conjoint de fait du propriétaire/rentier. Si au décès du propriétaire/rentier ce dernier n'a aucun époux ou conjoint de fait, la prestation de décès sera versée au bénéficiaire désigné ou, à défaut, à la succession du propriétaire/rentier.

Tout époux ou conjoint de fait bénéficiaire peut être admissible au roulement à son compte de fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) sous réserve des exigences prescrites par la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les revenus générés entre la date de décès et la date du roulement sont imposables.

Si vous avez désigné un propriétaire/rentier remplaçant et qu'il vous a survécu, votre FERR ou FRV ne prend pas fin et votre propriétaire/rentier, étant votre époux ou conjoint de fait, deviendra le nouveau propriétaire/rentier. Aucune garantie au décès pour tout contrat de rente individuel ne sera applicable.

Premiers bénéficiaires				Révocable ou irrévocable *		
Prénom	Nom de famille	Âge	%	Rév.	Irrév.	Lien de parenté avec le propriétaire/rentier
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Total (doit être égal à 100%)			100			

Si le bénéficiaire est un mineur, vous devez nommer un fiduciaire (sauf pour le Québec): _____

La fiducie prendra fin lorsque le bénéficiaire visé aura atteint l'âge de la majorité et qu'il ait la capacité juridique nécessaire pour donner une quittance valable. Je donne ainsi les instructions au fiduciaire de verser au bénéficiaire, à ce moment-là, la totalité de l'actif détenu en fiducie pour lui ou elle.

Bénéficiaires en sous-ordre (S'applique seulement si tous les premiers bénéficiaires nommés ci-dessus décèdent avant le propriétaire/rentier.)				Révocable ou irrévocable *		
Prénom	Nom de famille	Âge	%	Rév.	Irrév.	Lien de parenté avec le propriétaire/rentier
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Total (doit être égal à 100%)			100			

Si le bénéficiaire est un mineur, vous devez nommer un fiduciaire (sauf pour le Québec): _____

**Au Québec, toute désignation de bénéficiaire en faveur de l'époux ou du conjoint uni civilement est irrévocable, sauf indication contraire. Toutes les autres désignations de bénéficiaire sont révocables, sauf indication contraire.*

La désignation d'un bénéficiaire irrévocable limite vos droits en vertu du contrat, et le consentement du bénéficiaire sera nécessaire pour des transactions futures telles les rachats et les changements de bénéficiaire.

5. Propriétaire/rentier remplaçant

Je désigne mon époux ou mon conjoint de fait indiqué ci-dessous à titre de propriétaire/rentier remplaçant de mon contrat à mon décès. (Prière de noter qu'à votre décès, le propriétaire/rentier remplaçant, si vivant, deviendra le propriétaire de votre contrat. Votre contrat ne se terminera pas et la garantie au décès ne sera pas applicable).

_____ Sexe: M F

Prénom _____ Nom _____

_____ Date de naissance: _____
 _____ jour _____ mois _____ année

Adresse _____

_____ Lien de parenté _____

Numéro d'assurance sociale _____

N° de téléphone: _____
 Résidence/Mobile _____ Bureau _____

Courriel _____

6. Option de garantie

Veillez cocher (✓) une option de garantie. Si vous souhaitez choisir plus d'une garantie, vous devrez remplir une proposition séparée pour chaque garantie. L'option de garantie choisie s'applique à toutes les instructions de dépôt de placement ci-dessous.

75/75 (75 % garantie à l'échéance et 75 % garantie au décès) 75/100 (75 % garantie à l'échéance et 100 % garantie au décès)

Veillez vous référer à la notice explicative pour les définitions des options de garantie.

7. Source des primes

Tout montant transféré est estimatif. Le montant réel sera confirmé dans la Description du contrat. Prière de joindre une copie de tout document relatif au transfert externe avec la présente proposition. Le représentant est responsable de faire parvenir les originaux des documents à l'institution financière d'où proviennent les primes.

Il ne sera pas permis, dans un même contrat, de combiner des fonds distincts avec frais de sortie à des fonds distincts sans frais de sortie. Vous devrez remplir une deuxième proposition à cet effet.

SOURCE EXTERNE

Provenance des placements externes	Nom de l'institution financière	N° du contrat, de la police ou du compte	Montant estimatif du transfert
<input type="checkbox"/> Régime enregistré d'épargne-retraite <input type="checkbox"/> Fonds enregistré de revenu de retraite <input type="checkbox"/> Compte de retraite immobilisé <input type="checkbox"/> Autre source permise par la Loi			
<input type="checkbox"/> Régime enregistré d'épargne-retraite <input type="checkbox"/> Fonds enregistré de revenu de retraite <input type="checkbox"/> Compte de retraite immobilisé <input type="checkbox"/> Autre source permise par la Loi			
Total des placements externes			

SOURCE INTERNE

Provenance des placements internes (Assomption Vie) *	N° du contrat/de la police ou du certificat (préciser)	N° du client ou de référence	Si transfert d'un fonds distincts ou d'un compte de placements, cochez une des cases ci-dessous	Montant estimatif du transfert
<input type="checkbox"/> Fonds distincts			<input type="checkbox"/> Sans frais de sortie <input type="checkbox"/> Avec frais de sortie (FAD) <input type="checkbox"/> Commission de renouvellement	
<input type="checkbox"/> Comptes de placements			<input type="checkbox"/> Sans frais de sortie <input type="checkbox"/> Avec frais de sortie (FAD) <input type="checkbox"/> Commission de renouvellement	
<input type="checkbox"/> CIG				
Total des placements internes				

*À moins d'avis contraire, tout transfert interne d'un contrat effectué en vertu de cette proposition entraîne l'annulation du contrat indiqué.

Directives pour le transfert de dépôts internes seulement

Fonds distincts

Pour tous les transferts de dépôts internes tirées d'un contrat de fonds distincts, veuillez remplir le tableau – **Code des fonds annexé.**

Comptes de placement

Pour tous les dépôts internes des comptes de placement resteront investis dans les mêmes comptes de placement.

Compte à intérêt garanti

Pour les comptes à intérêt garanti rendus à échéance au moment du transfert, veuillez remplir le tableau – **Code des fonds annexé.**

Toute autre dépôt interne tirée d'un compte à intérêt garanti conserve sa durée d'investissement et son taux d'intérêt.

Si vous désirez une option de placement autre que celle indiquée ci-dessus, veuillez remplir le tableau – **Code des fonds annexé.**

8. Instructions de dépôt de placement

Dépôt joint à la proposition _____ \$

Dépôt d'une somme forfaitaire

Indiquez le(s) code(s) des fonds choisis. **La somme initiale minimale requise est de 500 \$.**

Code d'identification du fonds*	N° de commande FundServ	Sommes (\$) ou (%)

*Veuillez vérifier les codes pour vous assurer de la correcte option de rémunération.

12. Instructions spéciales

13. Déclarations du propriétaire/rentier

- a. J'ai demandé que la présente proposition soit en français, et je demande que tout autre document connexe soit aussi en français.
- b. Pour tout propriétaire: J'atteste que je suis un résident du Canada
- c. Je comprends que j'ai accès à l'Aperçu des fonds et aux États financiers relatifs aux fonds distincts sur le site d'Assomption Vie à l'adresse suivante: <http://www.assomption.ca>. Je comprends qu'Assomption Vie me fera parvenir une copie papier des États financiers sur demande seulement.
- d. Pour tout FRV Manitoba, le propriétaire convient que les conditions de l'avenant FRV Manitoba ainsi que celles du contrat FRR auquel il sera annexé feront partie de son contrat FRV.
- e. J'atteste que tous les renseignements et réponses donnés dans la présente proposition et dans tout document s'y rapportant sont complets et exacts, et je reconnais qu'ils constituent la base du contrat.
- f. Je comprends qu'aucun représentant en assurance « conseiller » et qu'aucune personne autre qu'Assomption Vie n'a le droit de modifier, d'annuler ou de renoncer à toute question ou disposition de la présente proposition ni à une disposition du contrat, d'un avenant ou de tout autre document qui fait partie du contrat.
- g. Je comprends que tout avis signifié à un représentant en assurance « conseiller » ou tous faits connus de lui ne constituent pas un avis signifié à Assomption Vie ni des faits connus d'Assomption Vie sauf s'ils sont mis par écrit et intégrés à la présente proposition.

h. Déclaration en matière de renseignements personnels

Dans le but de protéger le caractère confidentiel de mes renseignements personnels, Assomption Vie constituera et conservera un dossier à mon sujet, selon les règles applicables, dans les bureaux d'Assomption Vie ou d'une tierce partie agissant en son nom, au Canada ou ailleurs, dans lequel seront versés les renseignements concernant ma proposition ainsi que les renseignements relatifs à toute demande de service et de règlement. Mes renseignements personnels ne seront utilisés que pour les fins suivantes: pour l'établissement du contrat; lors de toute demande de service relative au contrat; ainsi que lors de l'étude d'une réclamation. Seuls les employés, mandataires, partenaires de distribution ou fournisseurs de services, pour qui ces renseignements sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions ou à l'exécution de leur mandat auront accès à mes renseignements personnels. À moins que la Loi ne l'exige ou d'une ordonnance d'un tribunal, Assomption Vie ne communique pas mes renseignements personnels à des tiers, sans mon consentement. Je comprends qu'Assomption Vie soit tenue par la Loi de communiquer certains de mes renseignements personnels à l'Agence du revenu du Canada à des fins fiscales. Je peux prendre connaissance des renseignements personnels contenus dans mon dossier et, le cas échéant, les faire rectifier en soumettant une demande écrite à l'adresse suivante: Assomption Vie, C.P. 160 / 770, rue Main, Moncton NB E1C 8L1.

Je comprends et accepte que tout retrait de mon consentement peut rendre impossible l'administration du contrat, ce qui peut par conséquent être considéré comme une demande de terminaison de mon contrat, obligeant Assomption Vie à suspendre tout versement de prestations.

- i. J'ai lu et compris la déclaration d'Assomption Vie en matière de protection des renseignements personnels ci-dessus et j'autorise Assomption Vie à obtenir, à utiliser et à transmettre à ses mandataires, à ses partenaires de distribution et à ses fournisseurs de services, tout renseignement personnel me concernant aux fins de la gestion et du traitement de ce contrat et des services s'y rapportant. Je comprends et accepte que mes renseignements personnels peuvent être accessibles, utilisés et conservés de façon sécuritaire dans d'autres pays et peuvent être soumis à la législation de ces derniers obligeant Assomption Vie à communiquer mes renseignements personnels à toute autorité gouvernementale qui en fait la demande ou qui obtient une ordonnance d'un tribunal de ces pays à cet effet.
- j. Je demande à Assomption Vie de faire une demande d'enregistrement du contrat à titre de fonds enregistré de revenu de retraite conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et à toute loi provinciale sur l'impôt qui s'applique. Je comprends qu'en vertu de cet enregistrement, toute prestation versée à moi, mon époux, conjoint de fait ou à mon bénéficiaire sera imposable.
- k. Si j'ai choisi d'investir dans les fonds distincts: Je confirme avoir reçu la Notice explicative et l'Aperçu des fonds relatifs aux fonds distincts. Je comprends et reconnais que ces documents renferment des renseignements pertinents au sujet des fonds distincts et qu'il m'est important de lire ces documents avant d'effectuer mes placements dans les fonds distincts. Je comprends également que les frais applicables seront soustraits de mes fonds tel que décrit dans la notice explicative.
- l. J'autorise Assomption Vie à utiliser mes renseignements personnels afin de me communiquer des renseignements sur des produits et services additionnels qui pourraient m'intéresser.

FONDS DISTINCTS

(EN DATE DU 1^{ER} MARS 2021)

Nom des fonds	75/75 (Garanties à l'échéance et au décès)			75/100 (Garanties à l'échéance et au décès)		
	Sans frais de sortie (Séries H)	Sans frais de sortie/ Commission de renouvellement élevée (Séries H)	FAD (Séries H)	Sans frais de sortie (Séries B)	Sans frais de sortie/ Commission de renouvellement élevée (Séries B)	FAD (Séries C)
PORTEFEUILLES						
Portefeuille conservateur Assomption Vie	2800	2700	2900	421	3700	521
Portefeuille équilibré Assomption Vie	2801	2701	2901	420	3701	520
Portefeuille équilibré croissance Assomption Vie	2802	2702	2902	415	3702	515
Portefeuille croissance Assomption Vie	2803	2703	2903	414	3703	514
Portefeuille Sélect Défensif Assomption Vie	2840	2740	2940	442	3740	542
Portefeuille Sélect Modéré Assomption Vie	2841	2741	2941	443	3741	543
Portefeuille Sélect Équilibré Assomption Vie	2842	2742	2942	444	3742	544
Portefeuille Sélect Croissance Assomption Vie	2843	2743	2943	445	3743	545
Portefeuille Sélect Croissance Améliorée Assomption Vie	2844	2744	2944	446	3744	546
SÉRIESSMART						
Fonds SériesSmart Revenu Assomption Vie	2804	2704	2904	441	3704	541
Fonds SériesSmart 2020 Assomption Vie	2805	2705	2905	433	3705	533
Fonds SériesSmart 2025 Assomption Vie	2806	2706	2906	434	3706	534
Fonds SériesSmart 2030 Assomption Vie	2807	2707	2907	435	3707	535
Fonds SériesSmart 2035 Assomption Vie	2808	2708	2908	436	3708	536
Fonds SériesSmart 2040 Assomption Vie	2809	2709	2909	437	3709	537
Fonds SériesSmart 2045 Assomption Vie	2810	2710	2910	438	3710	538
Fonds SériesSmart 2050 Assomption Vie	2811	2711	2911	439	3711	539
Fonds SériesSmart 2055 Assomption Vie	2812	2712	2912	440	3712	540
REVENU FIXE						
Marché monétaire Louisbourg	2813	2713	2913	109	3713	209
Fonds de titres à revenu fixe Louisbourg	2814	2714	2914	152	3714	204
Fonds d'obligations canadiennes CI	2815	2715	2915	179	3715	277
Fonds d'obligations de sociétés CI	2816	2716	2916	426	3716	526
ÉQUILIBRÉ						
Fonds équilibré Louisbourg	2817	2717	2917	140	3717	202
Fonds Répartition d'actifs canadiens Fidelity	2818	2718	2918	413	3718	513
Fonds Revenu mensuel Fidelity	2819	2719	2919	408	3719	508
Fonds Étoile du Nord ^{MD} équilibré Fidelity	2820	2720	2920	430	3720	530
Fonds de revenu élevé CI	2821	2721	2921	412	3721	512
Répartition de l'actif canadien CI	2822	2722	2922	422	3722	522

Nom des fonds	75/75 (Garanties à l'échéance et au décès)			75/100 (Garanties à l'échéance et au décès)		
	Sans frais de sortie (Séries H)	Sans frais de sortie/ Commission de renouvellement élevée (Séries H)	FAD (Séries H)	Sans frais de sortie (Séries B)	Sans frais de sortie/ Commission de renouvellement élevée (Séries B)	FAD (Séries C)
ACTIONS CANADIENNES						
Fonds canadien de dividendes Louisbourg	2823	2723	2923	107	3723	207
Fonds d'actions canadiennes de petite capitalisation Louisbourg	2824	2724	2924	144	3724	206
Fonds Momentum Louisbourg	2825	2725	2925	129	3725	229
Fonds Potentiel Canada Fidelity	2826	2726	2926	146	3726	230
Fonds Frontière Nord ^{MD} Fidelity	2827	2727	2927	174	3727	231
Fonds canadien de dividendes CI	2828	2728	2928	425	3728	525
Fonds d'actions privilégiées Louisbourg	2829	2729	2929	431	3729	531
ACTIONS ÉTRANGÈRES						
Fonds d'actions américaines Louisbourg	2830	2730	2930	166	3730	205
Fonds Discipline Actions ^{MD} Amérique Fidelity	2831	2731	2931	404	3731	504
Fonds Étoile du Nord ^{MD} Fidelity	2832	2732	2932	409	3732	509
Fonds Extrême-Orient Fidelity	2833	2733	2933	419	3733	519
Fonds Croissance internationale Fidelity	2834	2734	2934	194	3734	292
Fonds Europe Fidelity	2835	2735	2935	185	3735	283
Fonds marchés émergents Fidelity	2836	2736	2936	429	3736	529
Fonds d'actions américaines sélectionnées CI	2837	2737	2937	403	3737	503
Fonds mondial de dividendes CI	2838	2738	2938	428	3738	528
Ressources mondiales CI	2839	2739	2939	427	3739	527

Garantie à 100% au décès :

Assomption Vie garantit que le versement de la prestation de décès sera égal à 100% du montant de toutes primes brutes versées dans un compte à intérêt garanti et de 100% de toutes primes brutes versées dans un fonds distinct avant le 77^e anniversaire du rentier.

Âge du rentier au contrat au moment du versement de la prime	Taux de garantie de la prime brute
77 – 78 ans	95 %
78 – 79 ans	90 %
79 – 80 ans	85 %
80 ans et plus	80 %

Garantie à 75% au décès :

Assomption Vie garantit que le versement de la prestation de décès sera égal à 100% du montant de toutes primes brutes versées dans un compte à intérêt garanti et de 75% de toutes primes brutes versées dans un fonds distinct.